

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal réuni, en séance publique, en Mairie **le vendredi 27 janvier 2023**, à 19 Heures 00,

PRESENTS : M. ANDRODIAS Jérôme, Mme BERNARD Françoise, M. DUZELIER Cédric, M. ESCARPA Ludovic, Mme LAFERRERE Céline, Mme RIVIERE Céline, Mme MONIER Isabelle.

ABSENTS (excusés) : Mme BLANCHONNET Christelle, Mme ROUX Olivia, M. JAFFEUX Nicolas, M. PLASSE Yves

QUORUM REQUIS ET ATTEINT : 6

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ANDRODIAS Jérôme.

a pris les décisions suivantes :

✚ **Approbation du dernier compte rendu**

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte rendu de la réunion du 9 décembre 2022.

✚ **Délibération n°27012023-001 : Approbation de la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec la SEMERAP, dans le cadre du suivi des travaux de rénovation du réseau d'eaux pluviales chemin des Rivaillies**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée le projet de travaux d'aménagement du chemin des Rivaillies avec la rénovation du réseau d'eaux pluviales, dont le marché a été attribué à l'entreprise SADE dans le cadre de l'accord cadre SBL/SIAREC/COMMUNES.

Afin d'aider la commune dans le suivi des travaux, Madame le Maire propose que la SEMERAP assure l'assistance à maîtrise d'ouvrage, pour un tarif HT de 2 530,20 €.

Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'approuver la proposition de la SEMERAP pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage, au tarif de 2 530,20 € HT ;
- D'autoriser Madame le Maire à signer ladite convention avec la SEMERAP.

✚ **Délibération n°27012023-002 : Demande de subvention Amendes de Police 2023 au Conseil Départemental pour les aménagements de sécurité chemin des Rivaillies**

Madame le Maire présente au Conseil Municipal un projet d'aménagement de sécurité chemin des Rivaillies, réalisé par la direction routière et d'aménagement territorial du Département du Puy-de-Dôme. Le montant des travaux s'élève à 14 720 € HT. Elle précise que ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Départemental dans le cadre de la répartition pour 2023 du produit des amendes de police, en matière de circulation routière. Le taux de subvention est de 75 % du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 7 500 €.

Suite à cet exposé et après délibération, les membres du Conseil Municipal décident :

- 1) D'approuver le projet proposé, énoncé ci-dessus ;
- 2) De déposer une demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, dans le cadre de la répartition pour 2023 du produit des amendes de police ;
- 3) D'inscrire ces travaux d'aménagement en section d'investissement du Budget Communal de l'exercice 2023.

Concernant le marché de travaux de rénovation de la voirie, la Commission d'Appel d'Offre s'est réunie le 17 janvier dernier pour ouvrir les plis. 4 entreprises ont répondu, à savoir : EIFFAGE, COLAS, RENON et GATP. Les services de l'ADIT sont en train d'analyser les offres et rendront leur travail lors la prochaine CAO, qui aura lieu le 31 janvier pour rendre son avis. Le Conseil Municipal sera ensuite réuni pour le choix définitif de l'entreprise.

✚ **Délibération n°27012023-003 : Création de poste en raison d'un avancement de grade**

Madame le Maire expose que Madame HERNANDEZ Hélène, rédacteur principal 2ème classe exerçant les fonctions de secrétaire de mairie au sein de la collectivité, peut prétendre au grade de rédacteur principal 1ère classe, à compter du 1er février 2023. Suite à cet exposé et après délibération, le Conseil Municipal

➤ **DECIDE**

- la création, à compter du 1er février 2023 d'un emploi permanent à temps non complet (16/35ème) de rédacteur principal 1ère classe ;
- de proposer la suppression d'un emploi permanent à temps non complet (16/35ème) de rédacteur principal 2ème classe, à l'avis du Comité Social Territorial du Centre de Gestion 63.

➤ **PRECISE**

- que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

Le tableau des emplois arrêté par délibération du 23 juillet 2021 est ainsi modifié à compter du 1er février 2023 :

Cadres d'emplois ou emplois	Catégorie	Effectifs budgétaires	Effectifs pourvus	Dont temps non complet
Adjoint technique 2ème classe	C.....	1.....	1.....	20 h
Adjoint technique 2ème classe	C.....	1.....	1.....	20 h
Rédacteur principal 2ème classe	B.....	1.....	1.....	16 h
Rédacteur principal 1ère classe	B.....	1.....	1.....	16 h
Adjoint admin 2ème classe	C.....	1.....	1.....	12 h
TOTAL		5	4	

✚ **Délibération n°27012023-004 : Modification des statuts du SIASD de LEZOUX**

Madame le Maire donne lecture de la délibération du Comité Syndical du SIASD de Lezoux en date du 6 décembre 2022, modifiant l'article 7 des statuts du Syndicat, qui concerne la modification du nombre de délégués, à savoir :

- 1 délégué titulaire et 2 suppléants pour les communes de moins de 6 000 habitants ;
- 2 délégués titulaires et 2 suppléants pour les communes de plus de 6 000 habitants ;
- 1 délégué titulaire et 2 suppléants par communauté de commune ;

Le nombre de délégués est ainsi ramené à 29 titulaires (et 56 suppléants) au lieu de 66 titulaires ; ce qui permet d'établir une plus juste représentation des communes au sein du comité, de se réunir dans des salles moins grandes, plus faciles à réserver et d'obtenir plus facilement le quorum.

Le conseil municipal doit se prononcer sur ce projet de modification dans un délai de 3 mois.

Suite à cet exposé et après délibération, le conseil municipal approuve la modification statutaire de l'article n°7 du SIASD de Lezoux, exposé ci-dessus.

✚ **Points n'ayant pas fait l'objet de délibérations :**

Présentation du RPQS 2021 Assainissement collectif et non collectif : Les documents fournis par le SIAREC sont présentés à l'Assemblée. Ils sont disponibles en mairie et seront mis en ligne sur le site internet de la commune.

Révision des loyers des logements communaux : L'indice de référence des loyers des logements s'élèvent pour le 4^{ème} trimestre 2022 à 3,50 %. Avant d'appliquer une augmentation, la commune a sollicité les conseils de l'ADIL, afin de savoir si un taux moindre est possiblement applicable. Ce point sera rediscuté lors du prochain conseil, avec la réponse de l'ADIL.

Présentation du projet de l'Association des Turlurons : Pour information, M. DUZELIER présente le projet d'irrigation des cultures, porté par l'Association syndicale libre des Turlurons, collectif de 36 exploitations agricoles.

Repas des aînés/colis : Le repas des aînés s'est déroulé le samedi 21 janvier 2023, en présence d'une trentaine de convives, régالés par Deneuville traiteur. L'animation était assurée par la chorale MLC de Billom. Les colis pour les personnes n'étant pas présentes sont en cours de préparation.

Préparation du budget 2023 : 2 réunions sont prévues le mardi 21 février et le mardi 7 mars 2023 à partir de 15 h 30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 45.

Approuvé en réunion du Conseil Municipal du



Le secrétaire de séance,

Le Maire,

Jérôme ANDRODIAS

Françoise BERNARD